



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Assassinat d'Aboubakar Cissé

Question au Gouvernement n° 602

Texte de la question

ASSASSINAT D'ABOUBAKAR CISSÉ

Mme la présidente . La parole est à M. Abdelkader Lahmar.

M. Abdelkader Lahmar . Vendredi dernier, Aboubakar Cissé a été assassiné en pleine prière dans une mosquée du Gard. Mes premières pensées vont à sa famille, que nous avons reçue ce matin. À 22 ans, il a été victime d'un meurtre islamophobe, dans l'indifférence totale des autorités.

Ce meurtre n'est pas un accident. Il est l'aboutissement d'un climat de haine que vous laissez prospérer, jour après jour. Monsieur le premier ministre, l'islamophobie tue en France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Cette stigmatisation est orchestrée et alimentée quotidiennement par les plus hautes autorités de l'État. Votre ministre de l'intérieur, lorsqu'il crie « À bas le voile », utilise des mots qui poussent au crime. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Sandrine Rousseau, M. Olivier Faure et M. Benjamin Lucas-Lundy applaudissent aussi.*)

À la sidération de cet assassinat s'ajoute l'injustice ressentie par des millions de nos compatriotes : l'injustice d'une République silencieuse, où la simple demande d'une minute de silence en hommage à la victime est décrite comme une instrumentalisation politique ; l'injustice d'un gouvernement qui a mis plus de quarante-huit heures à réagir ; l'injustice d'un ministre de l'intérieur qui préfère maintenir ses meetings, face à l'horreur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs des groupes EcoS et GDR. - M. Olivier Faure applaudit aussi.*)

Soyons clairs : si un tel crime avait été commis dans une église ou une synagogue, votre ministre aurait été sur place dans l'heure et il aurait eu raison de le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Alors, pourquoi ce mépris ? Pourquoi cette différence de traitement ? La République fait-elle un tri entre ses enfants ? Monsieur le premier ministre, l'islamophobie est une réalité quotidienne niée par l'État, parce que les ministres qui sont censés protéger les Français musulmans les attaquent quotidiennement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Pierre Cordier . Quelle honte !

M. Abdelkader Lahmar . Face à cette réalité, votre responsabilité est immense. Combien de morts faudra-t-il encore pour que vous agissiez contre l'islamophobie et les islamophobes, en commençant par renvoyer M. Retailleau ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. - Quelques députés des groupes SOC, EcoS et GDR applaudissent aussi.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur . Il s'agit d'un crime barbare : un homme a été tué de façon sauvage, alors qu'il priait dans une mosquée. Comme je l'ai déjà fait, je tiens moi aussi à m'associer à la peine de la famille et à assurer nos compatriotes musulmans de la plus totale solidarité de l'ensemble du gouvernement.

Que me reprochez-vous ? De ne pas avoir réagi ? J'ai été sans doute l'un des premiers à le faire (*Rires sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*), avec une déclaration très ferme, bien avant un certain nombre d'entre vous.

Mme Nathalie Oziol . Vous n'êtes pas allé à La Grand-Combe !

M. Bruno Retailleau, ministre d'État . Dès que j'ai pu, je me suis déplacé. Pourquoi ce bruit ? Pourquoi ces attaques ? Vous dites que, dans d'autres circonstances, s'il y avait eu un mort, j'aurais agi différemment. Certainement pas ! C'est vous qui avez l'indignation sélective, l'indignation à géométrie variable ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN, EPR, DR et Dem.*)

Lorsqu'il y a quelques années, il y a eu trois morts dans une église de Nice, y a-t-il eu un seul rassemblement des Insoumis ? Avez-vous parlé de christianophobie ? Non, bien entendu.

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP . Si ! (*Mme Ségolène Amiot mime un nez qui s'allonge.*)

Plusieurs députés du groupe RN . C'est faux !

M. Bruno Retailleau, ministre d'État . En réalité, ce bruit, c'est simplement un prétexte à la récupération. Vous voulez diviser la France et, comme à votre habitude, hystériser le débat politique. Je ne vous laisserai pas faire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Applaudissements sur les bancs des groupes DR, HOR et UDR.*)

Vous abîmez notre pays quand vous le communautarisez. Vous abîmez notre pays quand l'un des vôtres appelle à la sédition et à la création d'une milice privée. Vous abîmez aussi notre beau pays quand vous chassez un député socialiste, au motif, qui a sans doute des relents antisémites, que son parti serait sioniste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN, EPR, SOC, DR, Dem, HOR et UDR.*)

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi. Regardez qui vous applaudit !

M. Bruno Retailleau, ministre d'État . Vous desservez la cause que vous voulez servir ! La République, ce n'est pas le communautarisme. La France, c'est ce pays où l'on est Français, sans distinction d'origine, de couleur de peau ou de religion. La France, c'est une République où il n'y a qu'une seule communauté : la communauté nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS. – Applaudissements sur les bancs des groupes RN, EPR, SOC, DR, Dem, HOR et UDR.*)

M. Patrick Hetzel . Bravo !

Mme la présidente . La parole est à M. Abdelkader Lahmar.

M. Abdelkader Lahmar . Il n'y a que 14 kilomètres entre la sous-préfecture d'Alès et la mosquée où a été assassiné Aboubakar Cissé : vous n'avez même pas daigné parcourir cette distance pour lui rendre hommage ! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

M. Patrick Hetzel . C'est honteux !

Données clés

Auteur : [M. Abdelkader Lahmar](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 602

Rubrique : Crimes, délits et contraventions

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 avril 2025